



Procès-verbal de la séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale du 15 octobre 2020.

Présents :

Conseil communal

MM. et Mmes S. DELETTRE, Bourgmestre-Présidente ;
W.M. KUO, Fr. BASTIN, P. MATHY, Ch. GUYOT-STEVENSON, Y. FREDERIC, Echevins ;
N. TEFNIN, Président du Centre public d'action sociale ;
B. JURION, Ch. GARDIER, Fr. GUYOT, M.-P. FORTHOMME, G. BRUCK, Cl. BROUET,
Fr. GAZZARD, ~~P. MORDAN~~, A. FAGARD, A. WEBER, Ph. HOURLAY, M. LEEMANS,
L. JANSSEN, ~~Y. LIBERT~~, Conseillers ;
Fr. TASQUIN, Directeur général.

Conseil de l'Action sociale

M. N. TEFNIN, Président.
Mmes B. DELBEUCK, F. DORVAL, Membres du Bureau Permanent.
MM. et Mmes A. GOFFIN, D. HEUSE, V. LORENT, ~~V. MATHIEU, J.-Y. DELSAUX, P. BALHAN~~, Conseillers.
M. S. BROOS, Directeur général faisant fonction.

En vertu de l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et des articles 26 bis (§5 alinéa2) et 34 bis de la loi organique des Centres publics d'Action sociale, le Conseil communal et le Conseil de l'Action sociale sont réunis conjointement ce jour sur convocation du 07 octobre 2020.

Conformément à la possibilité laissée par les décrets organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes des centres publics d'action sociale et des organes communaux et provinciaux, conformément à la décision du Collège communal du 13 octobre 2020, la séance conjointe se tient en visioconférence, sans public et avec diffusion en direct ;

La séance est ouverte à 19h35 par Madame la Bourgmestre qui cède la parole au Président du Conseil de l'Action sociale.

SEANCE PUBLIQUE

Exposé du Président du CPAS sur les synergies développées entre le CPAS et la Commune. Prise d'acte.

M. Tefnin présente le rapport.

Madame Dorval émet les remarques suivantes :

Alternative-plus se réjouit que les synergies mises en place entre la Ville et le CPAS permettent des économies et un meilleur fonctionnement. C'est une direction dans laquelle nous devons bien entendu continuer de progresser et nous saluons tous les efforts qui ont été déjà réalisés dans ce sens. Au niveau administratif, un gros travail a été accompli pour rendre l'institution du CPAS plus efficace ; elle peut l'être encore davantage et nous savons que le nouveau directeur général faisant fonction s'y emploie de toute son énergie, dans des

conditions difficiles puisque dépendant des conditions de travail mises en place lors de la crise du coronavirus, qui est loin d'être terminée. Nous tenons à féliciter particulièrement le personnel pour son sérieux et sa compétence en des temps de crise qui ont posé beaucoup de problèmes de gestion ; mais l'esprit collectif s'est révélé et on peut affirmer que notre pôle social a bravement résisté à la tempête, ce qui n'était pas garanti vu les turbulences traversées à tous points de vue. Bravo.

Mais la lutte n'est pas finie : nous savons tous que cette crise sanitaire est devenue une crise sociale ; au CPAS, nous allons devoir faire face à des demandes et à des cas de plus en plus difficiles ; nous recevons des subsides de la Région wallonne, mais cette manne suffira-t-elle ? A quels dilemmes serons-nous confrontés demain ? A des étudiants confinés chez eux sans ordinateur ou sans wifi, à des commerçants dont les économies ont fondu comme neige au soleil, à des personnes de plus en plus isolées, affaiblies... Dans certaines villes, la Croix-Rouge est débordée par les demandes de colis alimentaires ; cette nouvelle précarité risque de nous toucher prochainement ; sommes-nous prêts à y faire face ? Plus que jamais, davantage que « CPAS », notre institution doit devenir, pensons-nous, un « pôle social », c'est-à-dire l'endroit de référence de tous les services et de toutes les aides, pas uniquement pécuniaires ; c'est déjà le cas, depuis janvier 2020, mais bien peu de gens le savent. A cet effet, il nous semble, chez Alternative-plus, que le site web n'est pas suffisamment explicite et devrait être complété. Sur les indications d'une personne handicapée désireuse d'obtenir des renseignements, nous avons suivi les liens du site de la Ville/CPAS pour nous retrouver dans l'onglet « Service social général » qui donne une description globale de tous services sociaux, sauf ceux des Aînés et PMR, alors que ces deux attributions autrefois dévolues aux Affaires sociales de la Ville sont rentrées dans le giron du CPAS depuis janvier 2020. Il faut sortir du site officiel du CPAS et glisser vers la page Centre public d'Aide sociale/CPAS de Spa/Aliss pour trouver les coordonnées et les heures d'ouverture du CPAS, ainsi que tous les services, Aînés et PMR compris, cette fois. Ces tâtonnements sont trop compliqués pour des personnes qui ne maîtrisent certainement pas très bien un ordinateur. Les renseignements spécifiques aux Aînés et aux PMR devraient se retrouver systématiquement dans le bulletin communal et sur la page Facebook.

D'autre part, il est indispensable de rappeler que les citoyens qui ont droit à ces services et à ces aides devraient pouvoir manifester eux-mêmes la forme sous laquelle s'expriment leurs besoins ; le Conseil consultatif communal des Aînés et le Conseil consultatif communal de la Personne handicapée ne se sont toujours pas réunis, après 20 mois d'approbation par le Conseil communal de février 2019. Bien sûr, depuis mars, c'est le coronavirus qui empêche toute tenue de réunions. Nous devons nous résigner à attendre la reprise d'une vie normale pour concrétiser des projets propres aux aînés et aux personnes handicapées telles que la réalisation d'une brochure de services et d'activités propres aux seniors, et un scan des difficultés de mobilité spécifiques aux PMR en ville avec propositions pour les corriger. Mais Alternative-plus déplore le temps perdu avant la crise sanitaire ; temps perdu qui aurait été bien utile à certains pour réfléchir déjà à diverses pistes de travail et pour se concerter par mail ou par téléphone... à condition bien sûr qu'ils aient pu faire au moins connaissance, ce qui n'est pas le cas : l'occasion d'être présentés ne leur a même pas été offerte !

Nous savons que nous sommes capables, sans esprit partisan, de travailler de concert au Pôle social pour aller vers le mieux ; alors, faisons-le, ensemble.

Monsieur Janssen intervient. Il souhaite en premier lieu remercier et féliciter l'équipe du CPAS pour le travail réalisé durant cette crise difficile. Il soutient toujours l'idée du pôle social unique. Il avertit quant au futur difficile qui attend le CPAS au vu de la crise sanitaire et de la précarité qu'elle va engendrer.

M. Tefnin répond qu'effectivement, il s'agit d'une crise sans précédent. Le CPAS reçoit des subsides importants qui sont justement dédiés à un public plus large que celui que l'institution touche habituellement. L'ampleur des subsides ne laisse rien présager de bon. On constate davantage de demandes de colis alimentaires. Il y a également le cas des étudiants qui doivent étudier à domicile et

qui n'ont pas forcément les moyens de s'offrir le matériel adéquat. Le CPAS peut intervenir dans ce genre de cas.

M. Tefnin admet que le site internet peut être amélioré et est ouvert à une collaboration à ce sujet.

Quant aux conseils consultatifs, il explique que depuis mars la situation n'a pas changé. La cellule de crise a été consultée. Il s'agit d'un public à risque qu'il faudrait réunir dans un lieu clos. Il travaille à un protocole qui sera à nouveau soumis à la cellule de crise. La vidéoconférence n'est pas possible (les personnes ne sont pas forcément équipées et n'ont pas forcément envie de participer de cette façon).

Il conclut en félicitant également le personnel.

Madame la Bourgmestre lève la séance à 20h

Le Secrétaire,
S. BROOS

Pour le C.P.A.S.,

Le Président,
N. TEFNIN

Le Secrétaire,
Fr. TASQUIN

Pour la Ville de Spa

La Présidente,
S. DELETTRE